

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Directrice pédagogique : **Monique ANNEROSE**



ÉTUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E)

PROJET PEDAGOGIQUE

Promotion 2022-2025

19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy -95200 SARCELLES - ☎ 01 39 90 58 45 - 📠 01 39 94 83 74

Mail : fondation@fondation-chaptal.fr - Site : [www : fondationleoniechaptal.fr](http://www.fondationleoniechaptal.fr)



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
La Fondation Léonie Chaptal	
Historique.....	4
Contexte local de la Fondation	5
Missions de la Fondation	6
L’Institut de Formation en Soins Infirmiers	
Concepts et valeurs	8
Population accueillie	10
Acteurs de la formation	11
Ingénierie de formation.....	13
Spécificités pédagogiques de l’IFSI Chaptal.....	16
Petits plus de l’IFSI Chaptal.....	17
Modalités pédagogiques	19
Outils d’aide à la réussite	21
Dispositif de formation.....	22
Dispositif d’évaluation.....	24
Politique qualité de la formation et la Certification	24
CONCLUSION	27
ANNEXES	29

I N T R O D U C T I O N

«Le Projet Pédagogique écrit est un contrat entre le Centre de Formation, les apprenants et les Institutions de tutelle». ¹

Il est construit et mis en œuvre par l'équipe pédagogique, dans le respect du programme officiel des études conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier(e), en cohérence avec la réalité du terrain, les besoins de santé de la population et le cadre professionnel infirmier.

Il est centré sur l'apprenant et sur le développement d'une relation de confiance, d'engagement et de partage entre l'ensemble des acteurs.

Le projet pédagogique est un document qui permet à l'étudiant de :

- Clarifier : le professionnel que nous voulons former,
- Identifier : les valeurs professionnelles, les principes pédagogiques, l'accompagnement, le système d'évaluation, le suivi pédagogique ainsi que les analyses des pratiques.

Le projet pédagogique est élaboré par l'ensemble des cadres formateurs pour :

- Fédérer l'équipe autour d'un projet commun,
- Adopter une position consensuelle,
- Créer un fil conducteur sur les 3 années de formation,
- Donner du sens aux enseignements,
- Etre cohérent et réaliste,
- Clarifier la place de l'apprenant dans la formation.

Il se complète tout au long de la formation par d'autres documents :

- Règlement intérieur du pôle formation,
- Circulaires,
- Avenants,
- Documents pédagogiques.

¹ POTTIER.M « Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers » Edition LAMARRE, 2005

LA FONDATION LEONIE CHAPTAL

Fidèle aux valeurs de plus d'un siècle d'une histoire précieuse



« La vie exige qu'on aille de l'avant, qu'en gardant du **passé** ce qu'il a de **précieux**, on persévère dans **l'effort vers l'avenir...**»
Léonie Chaptal

HISTORIQUE

Léonie CHAPTAL est née en 1873. Diplômée à 26 ans, "Infirmière Hospitalière des Hôpitaux Parisiens", elle a eu pour souci de venir en aide à la population pauvre du quartier de Plaisance du 14^{ème} arrondissement et de lutter contre les inégalités sociales et les fléaux de l'époque : tuberculose, maladies vénériennes, mortalité infantile et alcoolisme.

C'est le besoin de se faire aider par des personnes qualifiées et le sentiment que la formation infirmière n'est pas reconnue qui l'a conduite à créer, en 1905, avec la collaboration de Madame Taine, **l'une des premières écoles d'infirmières en France, située rue Vercingétorix (Paris 14^{ème}) « la Maison École d'Infirmières Chaptal »** dont elle deviendra Directrice en 1907.

Léonie CHAPTAL **œuvre pour la formation des infirmières et le développement de la profession**. Elle participe à l'élaboration de plusieurs textes législatifs :

- Décret du 17 juin 1922 portant institution du brevet de capacités professionnelles,
- Décret du 18 octobre 1923 relatif à la reconnaissance administrative des écoles d'infirmières,
- Décret du 18 juillet 1924 permettant de porter le titre d'Infirmière Diplômée d'État.

Elle participe à la création de la première revue nationale "L'Infirmière Française", et écrit des ouvrages professionnels : livres sur la Morale Professionnelle et sur l'Hygiène Appliquée, qui seront couronnés par de nombreux prix.

En 1933, Léonie CHAPTAL est promue Officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, en 1935, elle reçoit la médaille Florence Nightingale ² et la médaille d'or des Hôpitaux de Paris.

² Florence Nightingale, infirmière britannique dont le rôle fut marquant dans l'établissement de la profession moderne d'infirmière

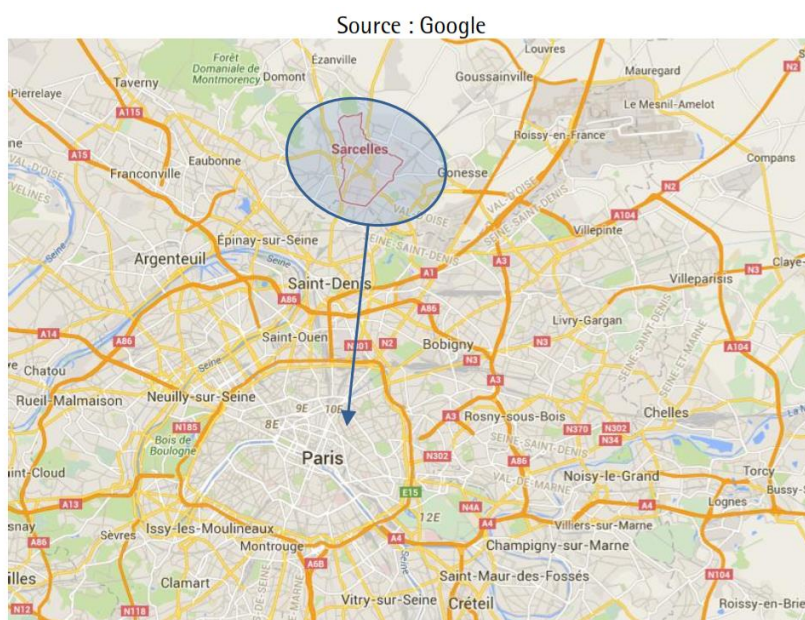
Professionnelle attachée à une éthique des soins, praticienne expérimentée, éducatrice de santé, Léonie CHAPTAL a légué une vision humaniste de la société, anticipant sur l'évolution de ses besoins.

La Maison École d'Infirmières Chaptal est transférée place de la Porte de Vanves en 1925 ; elle est expropriée de ses locaux et **reconstruite à Sarcelles en 1973**. Cette délocalisation lui a permis de disposer de bâtiments modernes et de locaux fonctionnels. En 1990, l'association "Maison École d'Infirmières Chaptal" devient "**Fondation Léonie Chaptal**" reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 1990. Elle développe deux pôles : un pôle Formation et un pôle Soins.

Digne héritière de Mademoiselle Léonie Chaptal, la Fondation Léonie Chaptal a su préserver ses principes fondateurs : une institution privée ayant un rôle à jouer à côté du secteur public, garante de la formation des professionnels de la santé et impliquée dans la réponse aux besoins de santé de son époque.

CONTEXTE LOCAL DE LA FONDATION

La Fondation est située dans un territoire du Val d'Oise correspondant à l'est du département, sur la commune de Sarcelles à 15 km de Paris. Sous-préfecture du Département du Val-d'Oise depuis 2000, Sarcelles est limitrophe des communes Val d'Oisiennes : Arnouville, Écouen, Garges-lès-Gonesse, Groslay, Montmagny, Saint-Brice-sous-Forêt et Villiers-le-Bel, mais aussi de Stains et Pierrefitte-sur-Seine dans le département voisin de la Seine Saint-Denis. La ville est desservie par la ligne H du Transilien, le RER D ainsi que le Tram T5.



Sarcelles appartient à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, créée le 1er janvier 2016. Cette Intercommunalité regroupe 42 communes réparties sur 2 départements, Val d'Oise (25 communes) et Seine et Marne (17 communes).

Cette Communauté d'Agglomération représente une population de 354 082 habitants (*sources INSEE 2017*) habitants répartie sur une superficie de 340,9 km², soit une densité de plus de 1000 habitants par km².

La ville est constituée de trois parties distinctes :

- **Au centre, le vieux Sarcelles, dit « Sarcelles-village »**

Édifié au bord du Petit Rosne et regroupé autour de l'église et de l'Hôtel de ville. Il s'agit de la partie la plus ancienne de la ville comportant un nombre important de logements construits avant 1949.

- **Au sud et à l'Ouest, se situe les quartiers d'habitats collectifs**

Le « Grand Ensemble des Lochères », pour le Sud, tandis qu'à l'Ouest on retrouve Chantepie et les Rosiers Construit dans les années 1950 / 1960, celui-ci constitue un des premiers modèles de ville nouvelle en France. Il concentre aujourd'hui la plus grande partie du parc social.

- **Au Nord, l'habitat est plus diversifié**, le témoin en est le quartier pavillonnaire de Chauffours et celui des Chardonnerettes.
- **Au Nord Est se situe un parc d'activités** qui regroupe commerces et entreprises, mais également 70 hectares de terres agricoles.

Sarcelles est la troisième ville la plus peuplée du Val-d'Oise après Argenteuil et Cergy.

La Fondation Léonie Chaptal est située au sud de la commune dans un environnement demeuré verdoyant.

Le territoire 95 Est est un territoire de près de 280 000 habitants, à dominante rurale, en croissance modérée et défavorisé socialement.

- Un territoire du Val d'Oise, à dominante rurale avec une frange sud plus urbanisée, qui compte près de 280 000 habitants, dont plus de 14 000 personnes de 75 ans ou plus ;
- Une sur-représentation des couples avec enfants, caractéristique des territoires de grande couronne ;
- Des communes urbaines et peuplées au sud du territoire dans une situation sociale défavorisée ;
- Un territoire soumis à la pollution atmosphérique le long de l'autoroute A1 et fortement impacté par le bruit aérien ;
- 2,2 % de la population du territoire est potentiellement exposée à des nuisances sonores liées au bruit routier. Cette proportion est de 64,9 % en ce qui concerne le bruit aérien ;
- Des indicateurs sanitaires particulièrement défavorables par rapport aux moyennes régionales ;
- Des espérances de vie plus faibles et des indicateurs de mortalité générale, prématurée et infantile supérieurs aux moyennes régionales ;
- Des prévalences et incidences en ALD des maladies chroniques plus importantes, à tous les âges et pour toutes les causes (et particulièrement pour les maladies cardiovasculaires), à l'exception des cancers et de la maladie d'Alzheimer ;
- Une situation particulièrement préoccupante en ce qui concerne le VIH/Sida chez les femmes du territoire.

Même vieillissante, l'Ile-de-France restera en 2050 la région la plus jeune de France métropolitaine.

Les Franciliens sont aujourd'hui âgés en moyenne de 37,4 ans contre 40,2 ans pour les habitants de France métropolitaine.

MISSIONS DE LA FONDATION

LE STATUT JURIDIQUE

La Fondation Léonie Chaptal est un établissement privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique par Décret du 31.07.1990. Ses statuts sont publiés au Journal Officiel.

La Fondation a su s'adapter aux besoins de son bassin de desserte.

Le Pôle Formation initiale et continue propose des actions traduisant notre volonté de nous impliquer dans le contexte régional et local.

Nous formons

- Des professionnels infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture dans le cadre de la formation initiale ou modulaire (pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture).

Nous accompagnons

- Des médecins hors CEE pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier,
- Des infirmières de la CEE et hors CEE pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier,
- Des aides-soignantes de la CEE et hors CEE pour l'obtention du diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Nous préparons

- des publics diversifiés à l'entrée dans les Instituts de formations paramédicales (IFSI, IFAS, IFAP).

Nous proposons

- des formations : Certifiantes – Habilitantes dans le cadre de la formation continue destinée aux professionnels de santé.

Nous accueillons et encadrons des stagiaires cadres de santé.

Nous collaborons avec nos partenaires, notamment en participant à de nombreuses journées portes ouvertes, carrefours des métiers, des groupes de travail en Ile de France.

Le Pôle Soins, prévention et promotion de la santé prend en charge les soins à domicile de 130 personnes âgées et handicapées dont 20 places sont réservées à des usagers très dépendants qui nécessitent une prise en charge complexe (SSIAD renforcée).

Le Pôle Soins accompagne, avec ses deux équipes spécialisées, des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer (20 places, 60 patients) et bénéficie de deux programmes éducation thérapeutique à domicile un à destination des personnes atteintes du VIH Sida et un à destination des personnes vivant avec un diabète de type 2, en collaboration avec des structures hospitalières.

Le dispositif BAOBAB complète l'offre par un volet social en accompagnant et en soutenant des personnes vivant avec le VIH, par des professionnels : médiateurs en santé.

Les deux pôles de la Fondation, soins et formation se réfèrent au [PROJET REGIONAL DE SANTE ILE DE FRANCE 2018-2022](#)

Dont les 3 objectifs majeurs sont :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Améliorer l'organisation du parcours des prises en charge.

Au niveau du Val d'Oise, plusieurs sujets de préoccupation sont identifiés :

- Périnatalité,
- Santé des jeunes,
- Maladies cardio-vasculaires, diabète,
- Santé mentale,
- Santé des personnes exclues ou très précaires.

Le champ du handicap et l'offre de soins à destination des personnes âgées sont également 2 axes majeurs.

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

LA FORMATION EN IFSI A LA FONDATION LEONIE CHAPTAL EST une formation en alternance : professionnalisante, ancrée sur la réalité et les besoins de la communauté.

« L'alternance est un aller-retour entre le champ de l'expérience et celui de l'enseignement. Le rôle de l'Institut est une mise à distance favorisant la réflexion pour pouvoir transposer, favoriser la transférabilité. »³

« L'alternance réelle ou intégrative, où les liens entre les lieux de formation sont assurés par l'utilisation des expériences mutuelles dans l'un et l'autre des lieux. Cette structure ainsi formalisée permet des interactions entre savoirs théoriques et savoirs pratiques, que l'apprenant s'approprie, construit et transforme en compétences professionnelles. »⁴

Il s'agit d'une formation d'adulte ce qui part du postulat suivant :

- L'adulte en formation adhère au projet qui lui est proposé,
- L'adulte a sa propre conception de la vie et veut être responsable de ses décisions,
- L'adulte, au cours de sa vie, a accumulé des expériences,
- L'adulte est susceptible d'entrer positivement dans une situation d'apprentissage s'il est convaincu que celle-ci lui permettra d'améliorer sa vie ou de résoudre ses problèmes.

« La posture d'apprenance se définit comme un ensemble de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, auto-dirigée ou non, intentionnelle ou fortuite ».

5

CONCEPTS ET VALEURS

Notre philosophie de formation s'appuie sur les valeurs humanistes, une vision globale de la personne et le modèle théorique de Virginia Henderson. Le respect des droits de l'Homme en constitue le fondement.

Concept de l'Homme

« Nous croyons que l'Homme est un être unique, responsable, en constante évolution ; il est en relation avec les autres Hommes et son environnement. Plus précisément :

- *Tout Homme tend vers l'indépendance et la désire,*
- *Tout Homme a des capacités pour faire face au monde dans lequel il vit et, pour s'y adapter, il est capable d'actions délibérées. »⁶*

« Plus l'être humain devient conscient de ce qui est bon et mauvais pour lui, plus il se donne la permission de réaliser ses besoins fondamentaux, plus il se situe par rapport à ceux qui l'entourent et plus il voit un sens, une signification à son existence, plus il est en santé »⁷

³ Malglaive

⁴ Malglaive

⁵ Philippe CARRE, 2005

⁶ Soins Formation Pédagogique Encadrement N° 23

⁷ Rosette POLETTI

Cette vision de l'homme, à laquelle adhère l'ensemble de l'équipe, implique le concept d'autonomie et de responsabilité de l'être humain et s'applique aussi bien aux personnes soignées qu'aux étudiants/élèves.

« L'individu autonome est capable de satisfaire lui-même ses besoins fondamentaux, d'assumer sa personnalité sans avoir besoin des autres. »⁸

Concept de la Santé

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la Santé est « un état de bien-être complet, physique, psychique et social et pas seulement la simple absence de maladie ou d'infirmité ». « Finalement on peut dire que la santé est un cheminement vers une augmentation de l'état de conscience, de la lucidité et de l'harmonie avec soi, avec les autres, avec l'environnement avec lequel nous vivons, et avec le cadre de référence philosophique ou religieux que nous avons choisi. »⁹

Concept de la Maladie

« La maladie est un révélateur (au sens où elle révèle). Trouble ou symptôme, elle surgit dans l'histoire de l'individu. Elle est une anomalie, un évènement qui interroge l'homme et pose la question de la santé, de la guérison, de la souffrance et, en filigrane, de la mort. »¹⁰

La santé n'est pas le contraire de la maladie, nous portons un regard holistique sur la santé qui nécessite une approche systémique de l'homme dans son environnement.

Concept de Soin

Le concept de soin découle de celui de l'Homme : « responsable de lui-même, capable d'actions délibérées et possédant des ressources ».

« Soigner, c'est « aider à vivre, c'est-à-dire offrir à une personne ou à un groupe, un service qui puisse compléter ou suppléer sa propre action. » C'est aussi accompagner la personne en fin de vie ». ¹¹

Soigner c'est donc prendre soin d'une personne dans sa globalité et son individualité.

En tant que professionnels de la santé, notre rôle consiste à aider la personne à tendre vers l'autonomie.

Soigner c'est aussi un engagement personnel et professionnel envers les personnes qu'il (elle) accompagne.

Nos valeurs de formation s'articulent autour des éléments suivants :

L'auto-efficacité

Le sentiment d'efficacité personnelle (« self-efficacy ») est un concept développé par le psychologue Albert Bandura. Il désigne les croyances d'une personne sur sa capacité d'atteindre des buts ou de faire face à différentes situations. Ce sentiment constitue un déterminant important de la motivation à agir et de la persévérance vers des buts car le niveau d'effort investi est en fonction des résultats attendus.

La bienveillance

Le concept de bienveillance comprend la bienveillance, la bienfaisance et la sollicitude. Vient du latin *benevolentia* signifiant « Qui veut du bien. Qui est favorable. »

Qui veut du bien, favorable. Disposition à vouloir du bien. Notion d'indulgence, de dévouement.

"Faire passer la vertu morale au second plan derrière la disposition favorable dans les relations de personne à

⁸ Rosette POLETTI

⁹ Soins Formation Pédagogique Encadrement N° 23

¹⁰ Rosette POLETTI

¹¹ Virginia HENDERSON

personne, en particulier de supérieur à inférieur¹².

« *Disposition favorable envers quelqu'un souvent d'un rang ou d'un âge moindre* »¹³

Et ceci peut être valable pour « *veiller au bien* », « *faire le bien* », « *faire du bien* », voire, « *avoir une bonne intention pour l'autre* » ...avec bonne volonté, avec un a priori favorable, avec une opinion favorable, avec estime.

L'éthique

Questionnement autour et au-delà de la morale, autour des valeurs reconnues dans une société donnée.

« *C'est l'art de diriger sa conduite selon la morale sans pour autant demeurer dans la certitude de faire bien.* »

« *Elle désigne l'interrogation d'un sujet sur la finalité de ses actes.* »¹⁴.

La déontologie

Théorie des devoirs en morale ; ensemble des devoirs qui s'imposent aux professionnels dans l'exercice de leur métier.

La responsabilité

Obligation de répondre de ses actes. Être responsable c'est faire le choix de ses actions mais aussi rendre des comptes face à ses choix professionnels ou personnels.

Il s'agit d'engager l'étudiant / l'élève à devenir un professionnel capable d'assurer ses rôles et choix et de se positionner de façon pertinente en tenant compte des aspects éthiques et juridiques du métier.

L'autonomie

Le concept de l'autonomie est la capacité d'agir par soi-même, de se déterminer.

De fait, l'apprenant est autonome et est celui qui saura s'autogérer, c'est-à-dire, être acteur de sa formation.

L'équipe pédagogique s'inscrit comme élément support, facilitateur de l'apprentissage.

L'équité et le respect

L'équité désigne le principe d'égalité et de justice de traitement.

Le respect, c'est accepter la personne dans sa singularité, dans ses différences.

La solidarité

On ne peut penser l'équité et le respect sans **la solidarité**, qui se définit selon le *Dictionnaire le Petit Robert*, comme la **relation** entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêt qui entraîne l'obligation morale de ne pas desservir et de porter assistance.

Ce qui pour l'équipe pédagogique est valable autant en formation que dans le soin.

L'adaptation

L'une des approches les plus influentes a été élaborée par Richard LAZARUS et Susan FOLKMAN. Selon eux, l'adaptation est « *la mise en place d'efforts cognitifs et comportementaux destinés à gérer des demandes spécifiques évaluées comme étant ardues ou dépassant les capacités d'une personne*¹⁵. »

¹² *Dictionnaire historique de la langue française*

¹³ *Dictionnaire de l'académie française*

¹⁴ *Philippe Mérieux*

¹⁵ *LAZARUS, R. S, FOLKMAN, S 1984, Stress Appraisal and Coping.*

POPULATION ACCUEILLIE A L'IFSI

Effectifs et profil des étudiants par promotion

Promotions	Nombre d'apprenants entrés en formation	Femmes	Hommes	Moyenne d'âge
2019-2022	82 (5 redoublants)	75	7	22,80 ans (17 - 54 ans)
2020-2023	84 (2 redoublants)	81	3	23,71 ans (18 - 50 ans)
2021-2024	143 (6 redoublants)	130	13	23,52 ans (17-47 ans)

ACTEURS DE LA FORMATION

Les apprenants

L'IFSI accueille 180 étudiants par promotion à la rentrée 2022, issus de la formation initiale et continue ; ils sont parfois titulaires de diplômes professionnels, notamment ceux d'aides-soignants ou d'auxiliaires de puériculture.

Le Directeur de l'IFSI

Il est responsable de la qualité de la formation. Il coordonne et anime l'équipe pédagogique et a un rôle décisionnaire lors des différentes instances.

En tant que responsable de la stratégie et de l'ingénierie déployées au sein de l'Institut, il veille à l'application du projet pédagogique, organise les modalités de coordination et la mise en œuvre des activités de formation ainsi que la politique de stage.

Les coordonnateurs pédagogiques

Les cadres de santé chargés de la coordination pédagogique participent à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers, élaboré en cohérence avec les orientations de l'institut de formation et de la Fondation. Ils travaillent en étroite collaboration avec la coordonnatrice des stages.

Le cadre de santé formateur issu de la filière infirmière « joue un rôle de facilitateur dans l'apprentissage de l'élève ».¹⁶

- Il anime les groupes d'étudiants,
- Il crée et met en œuvre des situations d'apprentissage où l'étudiant sera acteur,
- Il aide l'étudiant à construire ses propres savoirs et à développer ses aptitudes,
- Il évalue les résultats,
- Il conduit des entretiens pédagogiques,
- Il fait réfléchir les étudiants sur leur fonctionnement et leurs représentations,
- Il planifie la formation théorique et pratique,
- Il est référent de compétences et de terrains de stage,
- Il travaille en partenariat avec les intervenants et les professionnels de santé,
- Il analyse et contrôle les effets du dispositif de formation,
- Il élabore des stratégies de communication et de négociation.

¹⁶ Carl Rogers

La coordonnatrice des stages

Elle est en charge de la gestion de l'ensemble des stages cliniques des instituts de formation. Sous la responsabilité du directeur du pôle formation initiale et continue, elle assure sa mission en coordination avec les coordonnateurs, les formateurs et les secrétaires. Elle est l'interlocutrice privilégiée des structures de soins accueillant les apprenants.

Les terrains de stage (cf. politique de stage)

Acteurs incontournables du processus de professionnalisation, les terrains de stage participent à la mise en œuvre des compétences, à leur évaluation et leur réajustement.

Le stage a pour finalité d'être pensé comme une mise en situation « professionnalisante » favorisant la mobilisation des ressources et le développement des compétences pour l'étudiant.

L'organisation des stages relève de la compétence de l'Institut de Formation en collaboration avec les responsables des structures d'accueil.

L'IFSI s'appuie sur la collaboration d'environ **1000 terrains de stage**. Le bassin géographique est large, il concerne Paris intramuros, la petite et grande couronne, il s'étend également dans l'Oise. Exceptionnellement, nous organisons des stages en province et dans les territoires d'outre-mer.

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans les structures bénéficiant d'un encadrement adapté. Au regard du contexte difficile de l'offre de stage, les étudiants sont encouragés à trouver des places de stage.

Le parcours de stage est conçu par la coordonnatrice des stages en lien avec les cadres formateurs référents du suivi pédagogique.

Le personnel administratif

Il accompagne les étudiants sur le plan administratif et financier (gestion des dossiers, mise à jour des informations, suivi des dossiers financiers,) de la sélection à la présentation au Diplôme d'État :

- Il veille à la conformité des dossiers administratifs des étudiants (financements, assurances, conventions de formation, attestations de présence, de formation, gestion des documents de stage, ...),
- Il assure la déclaration des accidents du travail,
- Il déclare les heures de présence pour le versement des indemnités des étudiants en stage et des étudiants rémunérés.

La documentaliste

Le Centre de Ressources Documentaires, conduit par une documentaliste diplômée, dont l'action se décline autour d'un axe, **Rendre un service documentaire** :

- En facilitant l'accès à l'information et à la documentation dont les usagers ont besoin,
- En aidant à la recherche d'information,
- En assurant et diffusant une veille documentaire dans le domaine de la santé,
- En proposant des bibliographies,
- En développant le partenariat et la participation à des réseaux professionnels,
- En donnant un accès informatisé au fonds documentaire (CERDOC) et en l'enrichissant.

Le Partenariat Universitaire avec Médecine Sorbonne Université (MSU)

La réforme dite LMD, pour « Licence-Master-Doctorat » harmonise les diplômes entre les différents pays de l'Union Européenne et « universitarise » la formation infirmière.

L'Université collabore au processus pédagogique en dispensant un enseignement centré sur les domaines sciences humaines, sociales et droit, et sciences biologiques et médicales, conformément au référentiel de formation.

La collaboration avec l'Université se traduit par une réflexion pédagogique commune des 11 IFSI, ayant un partenariat avec l'Université Paris-Sorbonne, qui aboutit à la mise en place d'un dispositif de formation autour de :

- La co-construction des contenus et des validations des unités contributives,

- Des cours en présentiel sur le site de l'université, si l'alternance le permet.

Pour l'année universitaire 2022-2023, il s'agit :

- **Au semestre 1**, des UE de biologie fondamentale, cycles de la vie, processus traumatique,
- **Au semestre 3** des l'UE Processus obstructifs et pharmacologie
- **Au semestre 5** des UE Processus psychopathologique, et pharmacologie.

- Des cours à distance : utilisation d'une plateforme spécifique *Moodle* qui permet l'accès à des cours à partir d'internet,
- De la mise à disposition de Ressources documentaires en ligne,
- D'un accompagnement de l'étudiant en situation de handicap : dispositif mis en place par le Service Handicap Santé Étudiant,
- D'un Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de Sorbonne Université.

L'inscription à l'Université est obligatoire et annuelle.

Cette inscription doit être réalisée par l'étudiant directement auprès de l'Université. Elle permet à l'étudiant de bénéficier de droits :

- La délivrance d'une carte étudiant ouvrant des droits d'accès aux bibliothèques, aux ressources en ligne, aux restaurants universitaires et aux certifications informatiques (*Procédure C2i : Certificat Informatique et Internet*),
- Les PDF et les vidéos des cours ne seront accessibles que via *MOODLE* dont l'accès n'est possible que pour les étudiants ayant finalisé leur inscription,
- La participation aux examens et la délivrance des résultats d'évaluation des Unités d'enseignement de l'université.

Les intervenants extérieurs

En lien avec la mise en œuvre des concepts d'alternance et d'apprenance l'équipe pédagogique collabore avec des professionnels du secteur sanitaire et social ayant une expertise.

INGENIERIE DE FORMATION

L'ingénierie de formation se définit comme un ensemble de démarches méthodiques et cohérentes mises en œuvre dans la conception d'actions ou dispositifs de formation dans le but d'atteindre l'objectif fixé.

L'ingénierie de formation permet de donner du sens à la formation.

LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

-Arrêté du 17 Avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 Avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

-Arrêté du 26 juillet 2013, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au diplôme d'état infirmier précise toutes les modalités concernant la formation infirmière dans le cadre du nouveau référentiel de formation

-Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

-Arrêté du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

-Décret n° 2020-1660 du 22 décembre 2020 portant modification du code de déontologie des infirmiers et relatif notamment à leur communication professionnelle

-Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

-Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé

-Décret n° 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat

-Arrêté du 25 avril 2022 relatif à la mobilisation des étudiants et élèves en santé et étudiants des formations préparant à l'exercice des professions à usage de titre dans le cadre d'une crise sanitaire.

L'ensemble des règles professionnelles de la profession infirmière sont régies par les articles R4312-1 à R4312-48 du CSP (Code de Santé Publique) et définissent des devoirs généraux et des devoirs envers les patients.

Article R4312-4 : « **le secret professionnel s'impose à tout infirmier ou infirmière ou à tout étudiant infirmier dans les conditions établies par la loi.**

Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié mais aussi ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris. L'infirmier ou l'infirmière instruit ses collaborateurs de leurs obligations en matière de secret professionnel et veille à ce qu'ils s'y conforment ».

Code de déontologie infirmière. Décret n° 2016- 1605 du 25 novembre 2016.

LES TUTELLES

Les Instituts dépendent de tutelles nationales et régionales :

Ministère des Solidarités et de la Santé :

Il fixe les conditions d'accès, les programmes de formation et les quotas d'entrée par région.

Le Conseil Régional d'Ile de France (CRIF)

Est responsable du financement des Instituts et des formations ainsi que du schéma régional d'organisation des formations sanitaires et sociales.

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS (*Agence Régionale de Santé*) contrôle le suivi des programmes et la qualité des formations.

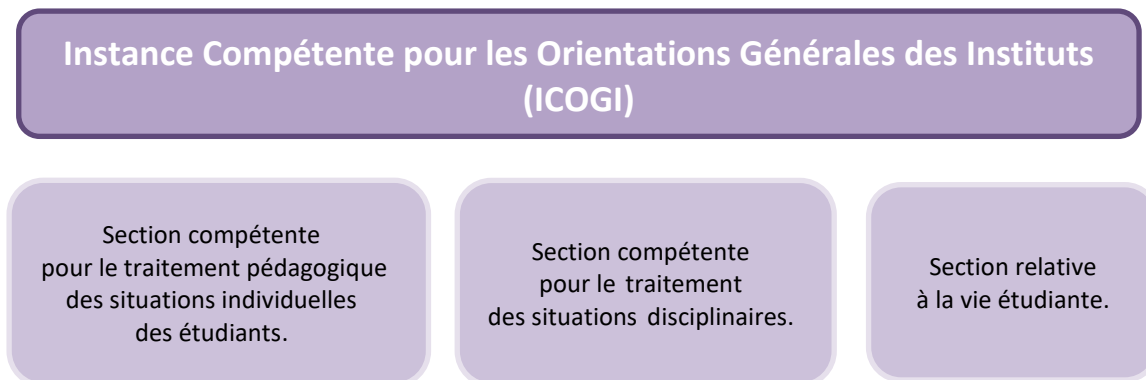
DRIETS (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités),

Est responsable de la certification et la délivrance des diplômes.

Un travail en réseau avec les établissements de soins, Université Paris Sorbonne, les lycées, CIO, Missions locales, les autres IFSI.

LA GOUVERNANCE

Une instance compétente pour les orientations générales de l'institut ainsi que trois sections constituent la gouvernance de l'institut de formation en soins infirmiers. (Arrêté du 17 Avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 Avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).



▪ L'Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI)

Elle est présidée par le Directeur Général de l'ARS territoriale ou son représentant.

Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée pour avis sur :

- Le budget de l'institut,
- Les ressources humaines (effectif et qualifications des personnels),
- La mutualisation des moyens avec d'autres organismes de formation,
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique,
- Le rapport annuel d'activité pédagogique,
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- Les bilans annuels d'activité des différentes sections,
- La cartographie des stages,
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle est consultée pour validation sur :

- Le projet de l'institut dont le projet pédagogique et les projets innovants,
- Le règlement intérieur et la certification.

Les étudiants élus par leurs pairs ont une voix décisionnaire.

▪ La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

Elle est présidée par la Directeur de l'institut de formation ou son représentant.

Elle est constituée au début de chaque année universitaire lors de la première réunion de L'ICOGI.

La section prend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Étudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge.
- Demandes de redoublement formulées par les étudiants.
- Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants.

▪ La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Elle est constituée au début de chaque année universitaire lors de la première réunion de L'ICOGI.

Sa présidence est assurée par tirage au sort parmi les trois personnes suivantes :

- L'enseignant de statut universitaire,
- Le médecin participant à l'enseignement dans l'institut,
- Le formateur permanent de l'institut.

L'ensemble des membres a voix délibérative. La section décide de la sanction au regard des situations. Les sanctions suivantes peuvent être prononcées :

- Avertissement,
- Blâme,
- Exclusion temporaire de l'institut d'une durée maximale d'un an,
- Exclusion de la formation d'une durée maximale de cinq ans.

▪ La section relative à la vie étudiante

Cette section traite de sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'IFSI.

Elle se réunit au moins deux fois par an sur proposition des étudiants ou du directeur de l'institut.

Elle est consultée pour avis sur les sujets tels que :

- Utilisation des locaux et du matériel,
- Projets extra scolaires (projets associatifs, journée d'accueil inter-promotion, cérémonie DE...).

▪ La Commission d'Attribution des Crédits (CAC)

« Chaque semestre, excepté le dernier, elle se prononce sur l'attribution des crédits européens et les modalités pédagogiques conseillées aux étudiants. Elle est mise en place dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers, sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside. Dans ce cadre, la CAC peut décider de valider des UE non validées après examen du dossier de l'étudiant »¹⁷

SPECIFICITES PEDAGOGIQUES DE L'IFSI LEONIE CHAPTAL

PROFIL INFIRMIER SOUHAITE

Toutes les évolutions sociologiques, culturelles, démographiques, sociétales, etc..., tant en France que dans l'espace européen, ont une influence sur la personne utilisatrice de soins et sur les structures d'organisation elles-mêmes, voire sur l'opérationnalité du système de protection sociale.

Certains éléments comme la responsabilité des soignants, la capacité à faire face à des situations de plus en plus complexes, l'évolution des sciences et techniques, le travail en réseau, ont des incidences sur les pratiques professionnelles et les modes de consommation des soins.

Ainsi, face à ces différents enjeux à la fois nationaux mais aussi locaux, nous souhaitons que le futur professionnel infirmier :

Soit un professionnel « *qui aura acquis des compétences en matière d'accueil, d'information, de conseil, d'éducation, de relation, de soin et de techniques.*¹⁸ »

CE FUTUR PROFESSIONNEL :

- Devra être capable d'évaluer à tout moment les situations singulières des personnes dont il s'occupe pour apporter la réponse la plus efficiente, anticiper les crises, détecter les aggravations, accompagner la fin de vie,
- Travaillera en réseau, utilisera les systèmes d'information et coordonnera les parcours de soin,

¹⁷ <http://www.sante.gouv.fr/validation-commission-d-attribution-des-credits.html>

¹⁸ Source : les formations aux métiers de la santé dans le processus d'universitarisation CEFIEC 2013

- Participera à la gestion des risques, la qualité et la sécurité qui seront transversales à toutes ses interventions,
- Analysera sa pratique, sera un praticien réflexif, capable d'utiliser des résultats de recherche pour améliorer sa pratique,
- Se formera tout au long de la vie pour améliorer ses compétences et la qualité du service rendu à la population,
- Gèrera son stress et aura intégré des techniques pour prévenir l'épuisement professionnel,
- Aura une vision claire et critique du système de santé dans lequel il inscrit sa pratique, participera à son évolution,
- Participera à des projets de recherches en soins.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

En référence à ce profil infirmier souhaité, notre conception de l'apprentissage se situe dans une **approche socio cognitiviste** :

- les connaissances, les expériences antérieures et les représentations jouent un rôle important dans l'apprentissage de l'étudiant.
- l'étudiant construit ses apprentissages en s'appuyant sur la résolution de situations complexes en groupe.

L'apprentissage repose sur le principe d'éducabilité de l'étudiant¹⁹. La pratique réflexive et le questionnement métacognitif vont lui permettre d'apprendre à apprendre. La mise en œuvre de ces principes vise à renforcer la motivation de l'étudiant pour que l'apprentissage soit conscient et intentionnel.

Dans cette perspective socioconstructiviste, nous sommes fidèles aux trois piliers fondamentaux du référentiel de formation : comprendre, agir, transférer.

NOS PRINCIPES PEDAGOGIQUES

- Le principe de pédagogie participative qui incite à la communication, entre les étudiants et les formateurs,
- Le principe de l'individualisation dans le groupe : les apprenants s'impliquent au sein d'un groupe tout en préservant leur identité,
- Le principe du Formateur « ressource » qui facilite l'apprentissage et accompagne l'apprenant dans son cheminement, dans la construction de son identité professionnelle en proposant des situations professionnalisantes,
- Le principe de l'Apprenant « acteur » de son apprentissage qui explore pour apprendre et structure son apprentissage,
- Le principe de la recherche du Sens qui permet à l'apprenant de s'approprier les acquisitions, à apprendre en conceptualisant et en transférant dans de nouvelles situations,
- Le principe de l'alternance qui permet à l'apprenant de construire ses connaissances à partir des confrontations qu'il opère entre son savoir théorique et son savoir expérientiel par une immersion en milieu professionnel,
- Le principe de plaisir d'apprendre par l'utilisation de méthodes variées, inductives, déductives...

¹⁹ Ce principe, qui a vu le jour juste après la révolution française, affirme qu'on n'a jamais fini de faire des apprentissages et tout être humain, quel que soit son potentiel initial, peut augmenter ses capacités d'action sur le monde. Les tenants de l'éducabilité cognitive se sont attachés à définir « l'apprendre à apprendre » (métacognition) du point de vue des structures des apprentissages (Piaget), des médiations sociales (Bruner, Vygotski) ou des travaux de la psychologie cognitive.

PETITS PLUS DE L'IFSI CHAPTAL

▪ **Simulation et numérique**

La formation doit être basée sur le lien entre ce que l'on fait et vit, et l'apprentissage. La formation par la simulation permet de mettre les apprenants en situation clinique réelle par des expériences guidées, mais artificielles. Elle permet aux apprenants d'acquérir et démontrer : des procédures, des habiletés pratiques, une pensée critique ainsi que des processus de prise de décision.

« *Jamais la première fois sur le patient* ²⁰ ». Ce principe pédagogique est basé sur une méthode d'apprentissage centrée sur l'action de l'apprenant et scénarisé. L'institut dispose d'une salle de simulation au sein de la Fondation, et permet aux apprenants de s'entraîner en toute confiance à partir notamment de scénarii élaborés par les formateurs sur des mannequins de simulation.

Dans le cadre de l'appel à projet 2015 « Soutien à l'innovation dans les formations paramédicales : Simulation en santé », Sorbonne Université et les onze Instituts de formation en Soins Infirmiers partenaires ont souhaité travailler ensemble cette étape indispensable dans la relation soignant / soigné. L'objectif vise à maintenir ou restaurer une communication bien souvent mise à mal sachant que l'information du patient en cas de dommage associé aux soins est un enjeu majeur des pratiques professionnelles soignantes et nécessite des compétences spécifiques.

Dans le cadre de l'appel à projet 2019, « Apprentissage des bonnes pratiques par la simulation en formation médicale et paramédicale : Actes et conduites à tenir en interprofessionnalité lors d'une situation de crise face à un patient en souffrance », Sorbonne Université et six Instituts de formation en Soins Infirmiers partenaires dont L'IFSI CHAPTAL mettent en œuvre ce projet. Au semestre 6 certains apprenants participent à des séances de simulation avec les étudiants en médecine de 4^{ème} et 5^{ème} année. Cette action soutenue par le Conseil Régional d'Ile de France permet aux apprenants de s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire de développement de compétences. L'ensemble des formateurs de l'IFSI Chaptal ont été formés à la Simulation.

D'autre part, l'équipe pédagogique souhaite favoriser l'apprentissage via l'utilisation d'outils numériques en cours de construction réalisés en complément des apprentissages traditionnels et inspirés de la pédagogie active, ces outils proposent un mode d'apprentissage immersif propices à développer la réflexion critique, l'auto apprentissage et la motivation.

Pour renforcer cet axe numérique, la Fondation a équipé chaque salle de Tableaux Interactifs (TBI).

- **Une formation spécifique destinée à accompagner les étudiants titulaires d'un DEAS-DEAP au changement de fonction.** Une semaine située en début de formation vise à renforcer leurs acquis, leur sentiment d'auto-efficacité et à créer une réelle dynamique de groupe soutenant les trois années de formation,
- **Des séances de sophrologie** sous forme d'ateliers proposés aux apprenants.
- **Un partenariat avec l'Association « APCIS »** (Accueils, Préventions, Cultures : Intercommunautaire et Solidaire), le Conseil Général du 93 ainsi qu'avec « APSAJ » (association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes), permet aux apprenants de participer à des actions de préventions des conduites à risques et de développer des compétences psychosociales. Ces actions s'inscrivent dorénavant dans le Service Sanitaire.

²⁰ Haute Autorité de Santé (HAS)

- **Un certificat de compétences additionnelles en lien avec le référentiel de formation et les orientations de la stratégie nationale de santé, leur est proposé :**

Il est dédié à l'**Éducation Thérapeutique des Patients (ETP)** : L'IFSI de la Fondation propose une formation en Éducation Thérapeutique aux semestres 3 et 4, donnant lieu à la délivrance d'une attestation de formation à l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP), telle que précisée par l'arrêté du 31.05.2013 relatif aux compétences requises pour dispenser l'Éducation Thérapeutique.

De plus, un travail de réingénierie des enseignements en éducation thérapeutique a été réalisé. Ce travail élaboré en Co-construction avec des patients et des étudiants vise à inscrire la place du Patient comme Partenaire dès la formation initiale en Soins Infirmiers.

- **La préparation au TOEIC**

En 2022 la fondation a proposé aux étudiants volontaires une préparation au TOEIC (Test of English for International Communication). Ce parcours de formation permet d'accompagner les étudiants dont le projet professionnel est en lien avec l'international.

- **L'accompagnement au renforcement des bases mathématiques**

Un test de mathématiques est réalisé à l'entrée en IFSI à la suite duquel un accompagnement spécifique de renforcement peut être proposé.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Dans une approche constructiviste, les méthodes pédagogiques utilisées permettent à l'apprenant d'identifier les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe, seul et en groupe, ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s'articulent.

L'apprentissage avec les autres permet à l'apprenant de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à la réussite de l'apprenant.

Durant la période de confinement, la **formation à distance** est apparue comme une solution concrète pour maintenir la **continuité pédagogique** pour toutes les formations qui pouvaient s'y prêter. Désormais l'hybridation des enseignements fait partie entièrement du dispositif de formation.

Les étudiants de l'IFSI utilisent une Plateforme de communication et d'enseignement en ligne : Smart Campus Chaptal

Elle est utilisée pour la transmission d'information liée à la vie pédagogique de l'IFSI, les cours en visio, le dépôt de documents pédagogiques, les outils et exercices d'entraînement.

- Elle nécessite de la motivation et de l'assiduité de la part de l'apprenant.
- Le niveau d'accompagnement par le formateur sera de qualité, pour éviter le risque d'abandon.

Cours magistraux

Cours dont les contenus sont plutôt théoriques. Certains sont obligatoires en lien avec les choix pédagogiques ; Les cours magistraux (CM) sont dispensés en grand groupe. Ils sont à présence non obligatoire. Cependant les cours magistraux relatifs à la présentation du projet pédagogique, au déroulement de l'année, aux processus d'acquisition des compétences et des unités d'enseignement, aux préparations et aux exploitations de stage sont à présence obligatoire. L'équipe rappelle que non obligatoire ne veut pas dire inutile à l'apprentissage. Les cours magistraux relevant des domaines enseignés par les universitaires de Paris VI sont retransmis, en direct ou en différé sur la plateforme de l'université mise à disposition des étudiants inscrits.

Travaux dirigés

Enseignement obligatoire réunissant au maximum 25 apprenants. Ces cours servent à illustrer, à approfondir et à compléter un cours magistral ;

Les travaux dirigés (TD), dispensés à l'IFSI, en groupes, concernent l'apprentissage clinique, les pratiques professionnelles, les soins techniques, la psychologie, l'éthique, la communication... Il s'agit de séquences d'enseignement qui font appel à des méthodes pédagogiques actives et/ou à des apports théoriques fondamentaux concernant les unités d'enseignement, visant à mobiliser les acquis de l'apprenant et à lui donner les outils nécessaires à la prise en charge efficace d'une personne. Ils sont à présence obligatoire.

Travaux pratiques

Ce sont des cours pratiques dédiés à l'enseignement clinique et/ou nécessitant un entraînement pratique. L'IFSI a fait l'acquisition d'un mannequin moyenne fidélité permettant des mises en situation proches de la réalité.

Travaux personnels guidés

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail durant lesquels les apprenants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets ou autres travaux demandés par les formateurs. Ces temps de travail sont guidés par les formateurs qui vérifient si les apprenants sont en capacité de les utiliser en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

Charge de travail personnel complémentaire

Afin de mettre l'accent sur la responsabilité de l'apprenant dans la construction de son parcours d'apprentissage, le référentiel prévoit 900 heures de travail complémentaire personnel sur l'ensemble de la formation (300 h / année).

Temps de régulation collectifs

Des temps de rencontre sont proposés une fois par semestre. Ils participent à la construction de la dynamique de groupe.

Guidances collectives

Deux guidances collectives en lien avec le travail écrit de fin d'études, mémoire sont proposées : une en fin de 2^{ème} année et l'autre en début de 3^{ème} année pour permettre aux apprenants de mener une réflexion en lien avec leur objet de recherche.

Analyse de Pratiques

Une formation centrée sur l'analyse du travail conduit à limiter l'opposition traditionnelle entre la théorie et la pratique. L'entraînement réflexif à partir de situations vécues en stage ou élaborées par les formateurs, doit permettre à l'étudiant de comprendre les liens entre Savoirs et Actions. Cet axe est privilégié durant les 3 ans de formation et s'organise autour d'une progression dans la complexité des situations proposées.

« **Analyser un vécu professionnel**, au sens premier de décortiquer (chercher ce qui est sous l'écorce), pour tenter de comprendre ce qui a été fait, ce qui s'est passé, ce qui a été produit... et ce avec l'objectif que l'on pourrait schématiser ainsi : ANALYSER pour COMPRENDRE pour DISCERNER pour DÉCIDER pour AGIR ». ²¹

L'analyse de pratique repose sur l'implication des apprenants.

²¹ Patrick ROBO, Chargé de mission formation de formateurs IUFM MONTPELLIER, Juin 2005

Jeux de rôle

« *L'expérience, ce n'est pas ce qui arrive à l'individu, c'est ce que l'individu fait de ce qui lui arrive* ²²».

Ce principe pédagogique proposé par l'IFSI est basé sur la méthode d'apprendre en ressentant. Il s'agit de faire exprimer à l'apprenant une situation à forte implication en endossant un rôle qui n'est pas le sien et de lui permettre, de vivre de façon expérimentale, des situations qui ne lui sont pas familières.

Cette méthode est utilisée entre autre dans le cadre des unités d'enseignements « soins relationnels ».

Ces jeux de rôle sont parfois filmés permettant un retour sur l'action ; cela facilite l'analyse individuelle et collective.

OUTILS D'AIDE A LA REUSSITE

Suivi pédagogique

Dans une logique de compétence, il occupe une place prépondérante dans la construction de l'identité professionnelle. Chaque apprenant bénéficie d'un suivi pédagogique par un enseignant référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Celui-ci a pour objectif d'aider l'apprenant dans sa progression (points forts et marges de progression). Il est effectué par l'équipe de formateurs, lors d'un entretien individuel au moins trois fois par an, et plus si nécessaire, tant à la demande de l'apprenant qu'à celle de l'équipe.

En 3^{ème} année, les référents du suivi pédagogique accompagnent de façon personnalisée les apprenants dans la construction de leur identité professionnelle par le biais de l'élaboration du projet professionnel.

Celui-ci fait partie intégrante du processus de professionnalisation.

Les référents pédagogiques sont également sollicités par la coordinatrice des stages pour affiner les parcours de stage des étudiants qui, eux même, sont reçus individuellement dans le cadre du choix des affectations de stage.

Le portfolio

Un portfolio (livret individuel de suivi des compétences acquises et à valider) est remis à l'apprenant en première année. Cet outil est l'élément clef du suivi de la progression de l'apprenant tout au long de sa formation.

Il est obligatoirement présenté au terrain de stage.

C'est un outil d'échange entre apprenant, tuteur de stage et formateur.

Certaines parties sont complétées de manière autonome par l'apprenant.

D'autres complétées en concertation lors d'entretien avec le tuteur.

Il est soumis au formateur référent du suivi pédagogique lors des rencontres individuelles.

La plateforme Smartcampus

Smartcampus est un outil en ligne qui permet également d'interroger les étudiants via leurs dispositifs numériques (Smartphones, tablettes ou ordinateurs). Smartcampus permet, en effet, de créer des quizz en ligne et d'obtenir des réponses en temps réel.

La méthodologie retenue est centrée sur les essentiels/les fondamentaux des contenus. Les formateurs élaborent les questions reproduisant la typologie de formulation de l'évaluation en lien avec l'université. Les questions sont déterminées tant sur le nombre que sur la forme (incluant des mini cas cliniques) permettant de tester leurs connaissances, de favoriser l'intégration des connaissances et leurs transferts dans des situations professionnelles.

DISPOSITIF DE FORMATION

GÉNÉRALITÉS

La formation conduisant au Diplôme d'État Infirmier vise l'acquisition de compétences que l'on définit comme la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs dans une situation et un contexte donné²³. Cette approche par compétences utilise l'analyse de situations professionnelles. Il s'agit de construire des compétences tout au long de la formation, d'identifier des processus pathologiques, d'y répondre de façon pertinente et d'apprendre à apprendre afin de faire face aux besoins de santé dans un cadre interdisciplinaire.

²² Aldous Huxley

²³ Guy Le Boterf

Dix compétences sont à valider afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier.

Chaque compétence nécessite d'acquérir différents savoirs à travers :

- **Des unités d'enseignement (UE)** dont le contenu est soit contributif aux savoirs infirmiers, soit constitutif des compétences infirmières.
- **Des unités d'enseignement d'intégration des différents savoirs (UI)** centrées sur la mobilisation des savoirs en situation.
- **Des unités de formation méthodes de travail et d'Anglais.**
- **Des stages.**

DURÉE DE LA FORMATION

<i>D é b u t s e p t e m b r e 2 0 2 2 à m i - j u i l l e t 2 0 2 5</i>	
TOTAL	4200 heures + 900 heures de travail personnel/complémentaire = 5100 heures
FORMATION THEORIQUE	2100 heures = 60 semaines de 35 heures
FORMATION CLINIQUE / STAGES	2100 heures = 60 semaines de 35 heures
CONGES	8 semaines l'été x 2 années 2 semaines Noël x 3 années 2 semaines Printemps x 3 années

DÉCOUPAGE PAR SEMESTRE

Chaque année est divisée en deux semestres

Semestre 1 22 semaines <i>septembre à février</i>			Semestre 2 30 semaines <i>février à fin août</i>			Semestre 3 22 semaines <i>septembre à février</i>			Semestre 4 30 semaines <i>février à fin août</i>			Semestre 5 22 semaines <i>septembre à février</i>			Semestre 6 22 semaines <i>février à juillet</i>		
20 semaines de formation 30 crédits			20 semaines de formation 30 crédits			20 semaines de formation 30 crédits			20 semaines de formation 30 crédits			20 semaines de formation 30 crédits			20 semaines de formation 30 crédits		
S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V
5	15	2	10	10	10	10	10	2	10	10	10	10	10	2	15	5	2
A n n é e 1						A n n é e 2						A n n é e 3					
I = Institut : 60 semaines						S = Stages : 60 semaines						V = Vacances : 28 semaines					

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS EUROPÉENS

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits, conformément au système européen de transferts de crédits « Européen Crédits Transfert System » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne...).

Le diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de **180 crédits européens**.

Répartition des 180 crédits européens

Enseignement en institut de formation : 120 ECTS, dont

- Sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS
- Sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS
- UE transversales : 12 ECTS

Enseignement clinique en 7 périodes de stage : 60 ECTS

- Semestre 1, un stage de 5 semaines
- Semestres 2, 3, 4 et 5, stages de 10 semaines
- Semestre 6, un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 10 semaines maximum

Selon le schéma suivant :

Domaines de formation			
	ECTS		ECTS
Sciences humaines	15		
Sciences biologiques	27	Sciences contributives	42
Sciences infirmières, fondements	15		
Sciences infirmières interventions	25		
Posture professionnelle, intégration	26	Sciences et rôles infirmiers	66
Stages (1 ECTS = 1 semaine)	60	Formation clinique	60
Unités transversales (méthodes de travail- anglais)	12	Unités transversales	12
TOTAL	180		180

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les évaluations sont réparties sur chaque semestre et peuvent être individuelles ou collectives, écrites, orales ou en situations simulées, formatives et/ou normatives. Dans le respect du référentiel de formation, nous les souhaitons les plus diversifiées et variées possibles. Les appréciations des évaluations argumentées par les formateurs donnent à l'étudiant une indication du niveau atteint et lui permettent de pouvoir s'inscrire dans un processus d'autoévaluation.

Il est nécessaire de distinguer les deux notions pourtant complémentaires de contrôle et d'évaluation.

ÉVALUER

C'est porter un jugement sur la valeur, le prix de quelque chose.

Ancien français : « Value » = valeur prix.

Par extension, il signifie « fixer approximativement... estimer ». (Robert dictionnaire historique de la langue française).

CONTRÔLER

D'un point de vue étymologique, "contrôle" a pour origine "contre-rôle" (1422) ou registre tenu en double. C'est soumettre à un contrôle, inspecter, pointer, vérifier, tester.²⁴

Pour un(e) infirmier (ère), évaluer c'est porter un jugement clinique dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit donc d'avoir acquis les compétences pour pouvoir formuler un jugement pertinent.

Pour les formateurs, évaluer c'est contrôler l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice infirmier et également amener les apprenants à s'autoévaluer de façon constructive.

²⁴ Le Petit Robert dictionnaire historique de la langue française

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE ²⁵

QUOI ?	COMMENT ?	OUTIL	QUI ?	DESCRIPTION
SITUATION DE SOINS	Évaluation de la mise en œuvre de la compétence en situation réelle	Portfolio Feuille de compétence	Tuteur Maître de stage Réfèrent pédagogique	<i>Évaluation, lors de plusieurs situations, de la mise en œuvre effective de la compétence (évaluation à l'aide des critères et indicateurs du référentiel de compétences)</i>
SAVOIRS EN SITUATION	Évaluation de la combinatoire des ressources de la compétence propre à l'apprenant	Simulation Jeu de rôle Unité d'Intégration (UI) APP Cas concret	Formateurs Intervenants extérieurs	<i>Évaluation de la mobilisation des connaissances par l'apprenant en situation d'apprentissage (évaluation interactive, entretien avec l'apprenant)</i>
SAVOIRS ACADEMIQUES	Contrôle des acquisitions de ressources de la compétence	QCM / QROC Questions de cours Évaluations écrites de connaissances	IFSI Université Sorbonne	<i>Contrôles de connaissances enseignées dans les différentes UE (épreuve de contrôle avec corrigé et barème)</i>

POLITIQUE QUALITE DE LA FORMATION

L'IFSI DE LA FONDATION CHAPTAL S'ENGAGE DANS UNE EVALUATION AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE.

L'IFSI de la Fondation LEONIE CHAPTAL s'est engagé depuis 2012 dans un processus qualité, intégrant un management de la Qualité mis en œuvre depuis 2006 par le Pôle Soins.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de Bologne portant sur l'enseignement supérieur Européen du 19 juin 1999 concernant :

- Le développement d'une culture de l'évaluation de la qualité des enseignements
- Le management de la qualité par la mise en œuvre d'une procédure Qualité

L'ensemble de cette démarche est coordonné depuis 2012 par l'HCERES (Haut Comité de l'Évaluation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

Pour l'IFSI, cette démarche est pilotée par le COPIL Qualité (Comité de pilotage). Elle vise à placer l'apprenant au centre du dispositif de formation en le pensant comme acteur incontournable de cette démarche.

Cette volonté se trouve confirmée dans la politique Qualité Fondation.

Ainsi L'IFSI de la Fondation s'engage dans une démarche de co-construction avec ses apprenants, dont les objectifs sont :

- Renforcer la place de l'apprenant dans son parcours d'apprentissage,
- Favoriser la réussite du parcours de formation,
- Identifier les attentes des apprenants, leurs besoins et leur vécu,
- S'assurer de la qualité et de la pertinence des processus pédagogiques,
- Répondre aux exigences des commanditaires (ARS) et des financeurs (CRIFI, OPCO, employeurs, apprenants, etc.)
- Répondre à la volonté des pouvoirs publics en matière de formation en santé notamment dans le cadre de la stratégie nationale en santé 2018 – 2022 et du Ségur de la santé autour des 4 piliers,
- Des indicateurs permettent l'évaluation de la qualité.

²⁵ Formation Les pédagogies innovantes, IFSI Chaptal les 16, 17 et 22 juillet 2013, Formation, intervenant Monsieur POUPEE

LA CERTIFICATION

Le pôle Formation de la Fondation LÉONIE CHAPTAL intègre depuis mai 2017, un processus de certification. Depuis le décret relatif à la formation professionnelle de 2018, les organismes de formations sont invités à initier une démarche de certification au plus tard le 1^{er} janvier 2022 à partir du référentiel *Qualiopi*. Ainsi, le Pôle Formation de la Fondation a réalisé en novembre 2020 une démarche de certification à partir du référentiel *Qualiopi*

Conclusion de l'auditeur « Cet audit de suivi n'a mis en évidence aucune non-conformité. L'institut développe et maintient une véritable Culture Qualité, portée par le Comité de Direction. L'ouverture d'un 3ème pôle "recherche innovation et qualité" s'inscrit dans cette continuité où le patient trouve aussi sa place dans la construction des parcours de formation. Le système de management de la Qualité en place est mature, adapté à la taille et à l'activité de formation de la Fondation Léonie CHAPTAL. » « *Culture qualité présente et non pesante, rigueur du travail, passion, accompagnement individualisé et implication de chaque salarié.* » (Verbatim de l'auditeur). Octobre 2020

LES CONTROLES QUALITE DES FINANCEURS

Dans le cadre du décret de juin 2015 relatif aux critères qualité en formation, les processus formations et administratifs de la Fondation ont été évalués par l'OPCA UNIFAF (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) en juillet 2018. Aucun écart n'a été constaté au regard du référentiel des 21 indicateurs du Datadock.

Des points forts ont été mis en exergue.

« Une organisation qui a fait du thème de la qualité un outil central depuis plusieurs années. Cet engagement dans une démarche d'amélioration continue n'a été possible que grâce à la forte implication des différents acteurs (direction, responsable qualité, responsables de Pôle, formateurs, etc.). »

« Fort ancrage territorial permettant de remplir pleinement ses missions malgré un environnement économique contraint et une population confrontée à diverses problématiques socioéconomiques divers »

« Acteur clé de la politique territoriale de Formation tout au long de la vie et de l'insertion socioprofessionnelle des habitants de son territoire et de l'ensemble du département. »

« Prospective des potentiels changements dans les métiers induits par la révolution numérique à moyen et long terme. Veille constante sur les impacts des évolutions légales, réglementaires et conventionnelles sur ses activités. »

Ces verbatim sont le reflet du travail de chaque acteur institutionnel et d'une volonté de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, inscrite dans une histoire, celle de Mademoiselle Chaptal et de ses valeurs humanistes.

LES OUTILS ET INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE L'IFSI

Les outils sont tous référencés dans la base documentaire CERDOC et accessibles aux apprenants.

- Taux de réussite au DE, session de juillet 2022 : 91,52%,
- Taux d'employabilité pour la promotion diplômée en juillet 2021: 100%,
- Taux de validation des mémoires de fin d'études pour les étudiants de la promotion 2019-2022 : 84,28%

À LIRE ATTENTIVEMENT

Règlementation européenne RGPD – Règlement général sur la protection des données

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier d'inscription et administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Fondation Léonie CHAPTAL. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service secrétariat du Pôle concerné.

D'autre part, nous vous informons que vos données personnelles peuvent être transférées à tout requérant mandaté par les services de l'État (Enquêtes statiques, etc.) si ceux-ci l'exigent, ou si la Fondation en éprouve la nécessité et si une réglementation nous l'impose.

CONCLUSION

Le projet pédagogique est un document identitaire, dynamique, de l'Institut qui s'inscrit dans un contexte environnemental en perpétuelle évolution. Il formalise le cadre de l'apprentissage, il interpelle autour de valeurs humanistes à partager.

Il est co-construit et évolutif.

Ce projet met en avant les valeurs de notre institut en matière de pédagogie de l'apprenant adulte, engagé dans sa formation, d'un apprenant responsable de ses acquisitions tant dans le domaine théorique que clinique.

" La Fondation m'a permis d'exercer un métier que j'aime. L'équipe de formateurs a toujours été présente pour nous soutenir. Très bonne école."

"Merci beaucoup de m'avoir formé."

"Merci de la qualité de la formation. Un grand merci de toute l'équipe pédagogique, de leur accompagnement et de leur soutien."

"Bienveillance de la Fondation."

Verbatim des étudiants Juillet 2021

« La façon d'apprendre devient aussi importante que ce que l'on apprend car elle influence de façon décisive la qualité des connaissances acquises et la pensée elle-même »²⁶

L'équipe pédagogique

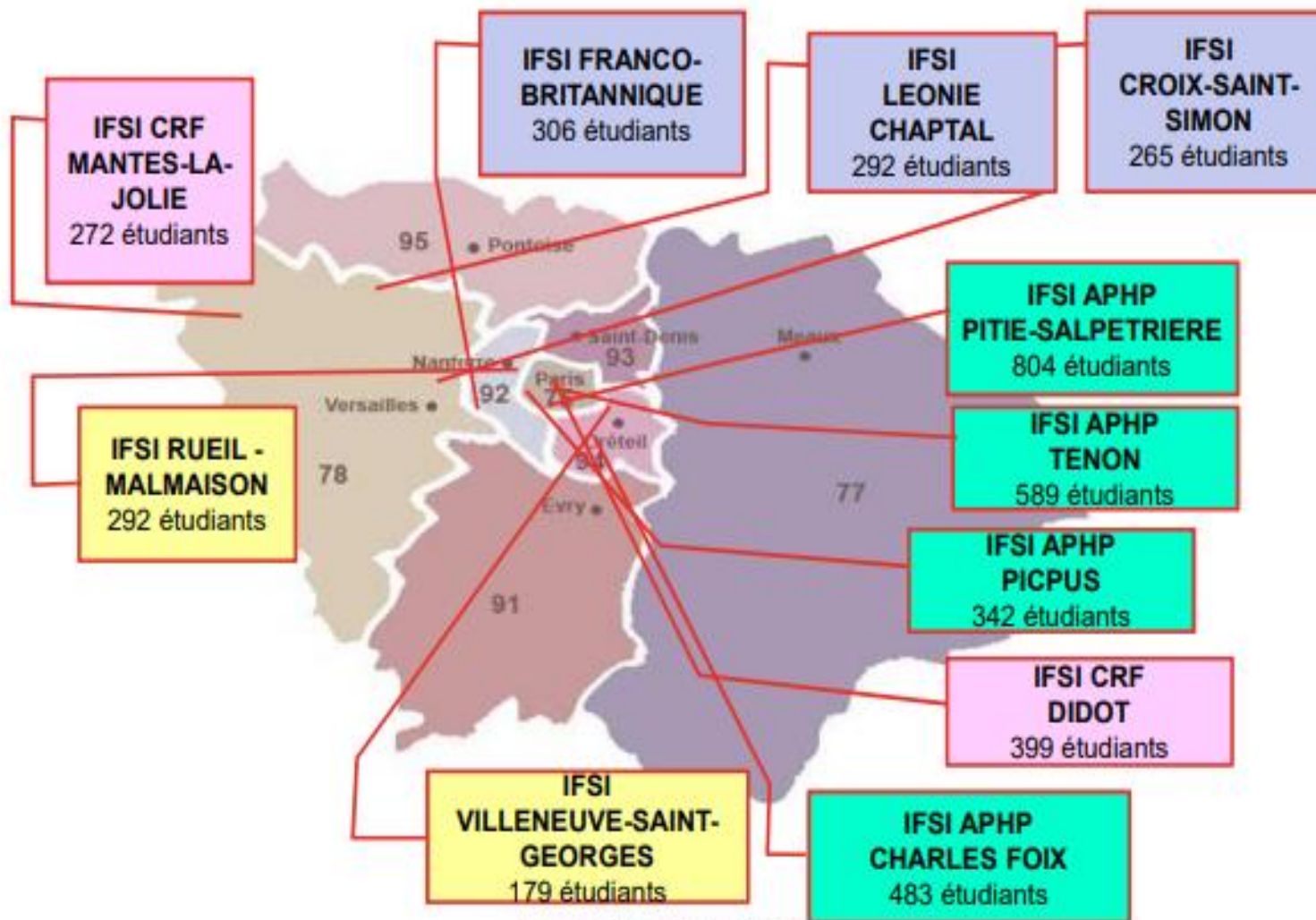
²⁶ Britt Mari Barth

ANNEXES

1. Les 11 IFSI partenaires
2. Organigramme du DUSI (Département Universitaire en Soins Infirmiers)

IFSI conventionnés avec Sorbonne Université

4 IFSI AHPH / - 3 IFSI FEHAP / - 2 IFSI CRF / - 2 IFSI FHF



Commission de Suivi Pédagogique - 07/12/2021

4

Organigramme du DUSI

Les IFSI partenaires

Les 11 IFSI

- IFSI Picpus
- IFSI Pitié-Salpêtrière
- IFSI Tenon
- IFSI Charles Foix
- IFSI Fondation Chaptal
- IFSI Fondation La Croix Saint Simon
- IFSI Franco-britannique (La Défense)
- IFSI Croix Rouge Paris
- IFSI Croix Rouge Mantes la Jolie
- IFSI Villeneuve Saint Georges
- IFSI Rueil Malmaison

Le Directoire du DUSI et Supervision de la Faculté

Directeur du DUSI Florian FERRERI

Maître de Conférence des Universités - Praticien Hospitalier
Vice Doyen délégué chargé des formations paramédicales
Responsable du Département d'enseignement de la Psychiatrie

Membres du Directoire

Béatrice FETIVEAU
Thierry COLLIN - DOLLE

Aspects Juridiques Sonia BERTIN

En charge des conventions et des relations avec la Région

Responsable Directrice des Formations en Santé Faculté de Médecine Sorbonne Université

Farida KHENNANE

Responsable de scolarité IFSI

Aurélie BARATAUD

Gestion de scolarité

Alice LARTIGAUD